

Séance ordinaire du 27 mai 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-septième jour du mois de mai deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Brigitte Duchesneau.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2019-03-78

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mai 2019, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Denis Sonier »

« Environnement

Désignation d'un membre du conseil de la Ville pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

Document d'aide à la décision ENV-MR-2019-004 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-79

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2019-03-80

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville
tenue le 13 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-81

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du
conseil de la Ville Clément Genest est déposé.

CV-2019-03-82

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 7, 13 et 14 mai 2019

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 7, 13 et
14 mai 2019 est déposé.

CV-2019-03-83

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019

[Document d'aide à la décision GRE-2019-158](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la
Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du
1^{er} au 30 avril 2019, est déposé, à titre d'information.

CV-2019-03-84

Échelle salariale des cadres supérieurs

[Document d'aide à la décision DG-2019-003-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser les ajustements à apporter à la structure salariale et à la
classification de certains postes de cadres supérieurs, d'ajouter le poste de
directrice générale ou directeur général à la structure salariale des cadres
supérieurs rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et d'apporter les ajustements
nécessaires au contrat de travail de monsieur Simon Rousseau, directeur
général, selon les précisions indiquées en annexe à la fiche de prise de
décision DG-2019-003-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-85

Désignation d'un membre de la Commission consultative de l'environnement

[Document d'aide à la décision ENV-2019-014](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De désigner madame Jacinthe Lavigne à titre de membre de la communauté siégeant à la Commission consultative de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-86

Plan régional des milieux humides et hydriques et demande d'aide financière

[Document d'aide à la décision ENV-2019-016](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adhérer à l'approche régionale Chaudière-Appalaches pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques, de même que d'autoriser le directeur de l'Environnement à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au montant de 83 300 \$ pour la réalisation de ce plan.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-87

Désignation d'une représentante des usagères et usagers des services de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2019-004](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De désigner madame Cindy Morin, à titre de représentante des usagères et usagers des services de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, conformément à la résolution 2019-054 adoptée par cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-88

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2019-005](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 de la Société de transport de Lévis, est déposé, à titre d'information.

CV-2019-03-89

Approbation du Règlement numéro 153 autorisant un emprunt à long terme de 10 000 000 \$ pour le financement de l'achat de terrains et l'aménagement de stationnements incitatifs sur le territoire desservi par la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2019-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le Règlement numéro 153 autorisant un emprunt à long terme de 10 000 000 \$ pour le financement de l'achat de terrains et l'aménagement de stationnements incitatifs sur le territoire desservi par la Société de transport de Lévis, conformément à la résolution 2019-057 adoptée par cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-90

Financement de la dépense relative au programme d'interventions dans les parcs 2019

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-004](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De financer la dépense relative au programme d'interventions dans les parcs 2019 au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-004, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-91

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-006](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De renouveler la désignation de madame Francine Melançon, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) pour un mandat de trois ans, et ce, à compter du 8 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-92

Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2018 et des rapports des auditeurs indépendants

[Document d'aide à la décision FIN-2019-010](#)

Le rapport financier consolidé dressé par le trésorier pour l'année 2018 ainsi que du rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de la Ville et des rapports de l'auditeur externe sur les comptes et affaires du vérificateur général ainsi que sur la conformité du taux global de taxation réel, est déposé, à titre d'information.

CV-2019-03-93

Dépôt du rapport du maire aux citoyennes et citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2018

[Document d'aide à la décision FIN-2019-011](#)

Le rapport du maire aux citoyennes et citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2018, est déposé, à titre d'information.

CV-2019-03-94

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

[Document d'aide à la décision URBA-2019-103](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De renouveler le mandat de monsieur Jacques Robitaille à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 7 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-95

Abrogation de la résolution CV-2018-02-73 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties des lots 2 359 861 et 2 359 863 du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy) » et demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties des lots 2 359 843 et autres du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-073](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'abroger la résolution CV-2018-02-73 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties des lots 2 359 861 et 2 359 863 du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy) ».

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière incluant un chemin d'accès sur des parties des lots 2 359 843, 2 359 861, 2 359 862, 2 359 863 et 2 489 898 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 5,18 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-96

Demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole des lots 3 167 716 et autres du cadastre du Québec visant à permettre la transformation d'un terrain de golf en terrain de camping (route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-099](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner suite à la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole des lots 3 167 716, 2 845 812 et 2 845 813 du cadastre du Québec, visant à permettre l'implantation d'un terrain de camping, d'une superficie d'environ 17,7 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-97

Abrogation de la résolution CV-2018-07-19 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 5 935 750 et 5 935 751 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) » et demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 5 935 749 et autres du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-109](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'abroger la résolution CV-2018-07-19 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 5 935 750 et 5 935 751 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ».

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'aliénation des lots 5 935 749, 5 935 750 et 5 935 751 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-98

Abrogation de la résolution CV-2018-08-23 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre (38 rue des Cavaliers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) » et demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 et d'une partie du lot 5 129 541 du cadastre du Québec (rue des Cavaliers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-111](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'abroger la résolution CV-2018-08-23 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre (38 rue des Cavaliers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ».

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre, d'une superficie totale d'environ 5,2 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-03-99

Mainlevée du droit de résolution, renonciation définitive au droit de préférence d'achat et mainlevée de l'hypothèque affectant le lot 5 271 697 du cadastre du Québec (rue Thomas-Powers, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2019-068](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une mainlevée du droit de résolution, de renoncer définitivement au droit de préférence d'achat et d'accorder une mainlevée et radiation de l'hypothèque affectant le lot 5 271 697 du cadastre du Québec, découlant de l'acte de vente publié sous le numéro 20 426 139 au Bureau de la publicité des droits de Lévis, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-00

Aide financière à Les créations pyro

[Document d'aide à la décision DEV-2019-071](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 25 000 \$ à Les créations pyro pour son projet de création et d'aménagement d'une zone temporaire de sièges réservés sur le Quai Paquet lors de la tenue des *Grands feux Loto-Québec*, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-01

Acquisition par expropriation du lot 2 434 863 du cadastre du Québec (secteur Lévis) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2019-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de réalisation d'objectifs du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis*, dont la revitalisation de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) dans le secteur de la Traverse et l'implantation d'un lien mécanique dans l'axe de la rue Marie-Rollet (secteur Lévis), le lot 2 434 863 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1629,5 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12 324 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-006, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les

procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout requis à cet effet.

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 434 863 de ce cadastre et ces frais afférents au montant maximal de 763 500 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-02

Acquisition par expropriation des lots 2 434 516 et 2 434 515 du cadastre du Québec (secteur Lévis) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2019-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de réalisation d'objectifs du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis*, dont la revitalisation de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) dans le secteur de la Traverse et l'implantation d'un lien mécanique dans l'axe de la rue Marie-Rollet (secteur Lévis), les lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec, respectivement d'une superficie de 866,7 mètres carrés et de 800,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12 324 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document requis à cet effet.

De financer la dépense relative à l'acquisition des lots 2 434 516 et 2 434 515 de ce cadastre et ces frais afférents au montant maximal de 738 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-03

Vente des parties des lots 6 164 913 et 6 256 004 du cadastre du Québec à Gestion immeubles Demers inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2019-074](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter l'offre d'achat de Gestion immeubles Demers inc. des parties des lots 6 164 913 et 6 256 004 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-074, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immeubles Demers inc., d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique,

environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ces parties de lots ne sont plus affectées à l'utilité publique, conditionnellement à la vente de ces parties de lots.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-04

Aide financière à l'Association des fournisseurs de Chantier Davie Canada

[Document d'aide à la décision DEV-2019-080](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 10 000 \$ à l'Association des fournisseurs de Chantier Davie Canada pour son projet de renforcement de la chaîne d'approvisionnement du Chantier Davie Canada, entre autres, par les entreprises du territoire de la ville et de la région de la Chaudière-Appalaches, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-05

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures, de barrières et pour la fourniture de pièces

[Document d'aide à la décision APP-2019-059](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures, de barrières et pour la fourniture de pièces (appel d'offres 2019-50-23), à Clôtures colbo inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 433 697,56 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-06

Attribution de contrats pour le traçage des lignes de rues

[Document d'aide à la décision APP-2019-063](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'attribuer le contrat pour le traçage de lignes de rues (appel d'offres 2019-50-40) de la façon suivante :

- pour la section 1, à Lignes-Fit inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 193 746,65 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat d'une durée de cinq ans;
- pour les projets A, B et C de la section 2, à 9261-1318 Québec inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 217 140,98 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat d'une durée de cinq ans;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-07

Renouvellement des contrats d'assurances de dommages

[Document d'aide à la décision APP-2019-072-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De renouveler les contrats d'assurance de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2020, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision APP-2019-072-R-1.

De financer la dépense additionnelle relative à ce renouvellement au montant maximal de 382 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-08

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-24 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-051](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-24 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-051.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement dans le poste d'attente pour taxis situé sur la rue Laurier.

CV-2019-04-09

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification du plan de zonage dans le secteur du camping La relâche, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-056](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-056.

Ce règlement a pour objet de créer les zones M1114, M1115, M1119, H1136 et M1138 à même une partie de la zone M1035 et à même les zones L1026 et M1045.

CV-2019-04-10

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060.

Ce règlement a pour objet de modifier certaines dispositions générales afin d'assurer la cohérence de l'ensemble du règlement et d'en faciliter l'application.

CV-2019-04-11

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de modifier les normes applicables à différents usages dans les zones X0180, M0340, X0901, C0950;
 - ✓ de supprimer, pour la zone H0251, une disposition exigeant une densité minimale nette.
-

CV-2019-04-12

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060.

Ce règlement a pour objet de modifier les normes applicables à différents usages dans les zones C1002, M1041, M1062, M1212, M1307, M1538, M1609, M1626, C1631 et M1714.

CV-2019-04-13

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de modifier les normes applicables à différents usages dans les zones M2160, M2163, M2564, M2638 et C2818;
 - ✓ de supprimer, pour la zone H2504, une disposition exigeant une densité minimale nette.
-

CV-2019-04-14

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (autorisation de pieux vissés pour les maisons mobiles) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-085](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-085.

Ce règlement a pour objet de permettre que les fondations d'une maison mobile soient constituées de pieux vissés.

CV-2019-04-15

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C209 dans la zone C0950 près de l'intersection de la route Lagueux et de la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-114](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-114.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usage C209, pièces de véhicules moteurs, dans la zone C0950 et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usage.

CV-2019-04-16

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-127](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-127.

Ce règlement a pour objet de modifier les usages autorisés ainsi que les normes applicables aux différents usages dans les zones M2141, M2171, M2174, M2177, M2188, M2194, M2905 et M2906.

CV-2019-04-17

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification du plan de zonage dans le secteur du camping La relâche, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-056](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-056.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-18

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-19

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-20

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-21

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-060](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-22

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (autorisation de pieux vissés pour les maisons mobiles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-085](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-085.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-23

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C209 dans la zone C0950 près de l'intersection de la route Lagueux et de la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-114](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-114.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-24

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-127](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-127.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-25

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-121](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-02-69.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-26

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification d'une marge de recul latérale minimale, zone M0904, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-128](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-03-19.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-27

Adoption du Règlement RV-2019-19-17 sur la création d'une réserve financière pour la mise à niveau et le développement de la centrale d'urgence 9-1-1, du centre de relève et du service de répartition des appels aux corps de police municipaux

[Document d'aide à la décision POL-2019-007-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-17 sur la création d'une réserve financière pour la mise à niveau et le développement de la centrale d'urgence 9-1-1, du centre de relève et du service de répartition des appels aux corps de police municipaux a pour objet de créer une réserve financière d'un montant maximum de 2 500 000 \$, au profit de l'ensemble du territoire de ville, pour le financement de dépenses relatives à la mise à niveau et le développement de la centrale d'urgence 9-1-1, du centre de relève et du service de répartition des appels aux corps de police municipaux ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-17 sur la création d'une réserve financière pour la mise à niveau et le développement de la centrale d'urgence 9-1-1, du centre de relève et du service de répartition des appels aux corps de police municipaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-28

Adoption du Règlement RV-2019-19-18 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux

[Document d'aide à la décision DVC-2019-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-18 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a pour objet de permettre, lors de tous les événements autorisés par la Ville, que la consommation de boissons alcoolisées puisse se faire à partir d'une canette d'aluminium et non plus uniquement à partir d'un contenant de carton ou de plastique ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2019-19-18 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-29

Adoption du Règlement RV-2019-19-19 modifiant le Règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire

[Document d'aide à la décision GRE-2019-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-19 modifiant le Règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire a pour objet de retirer du Règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire toute mention relative à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2019-19-19 modifiant le Règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-30

Adoption du Règlement RV-2019-19-20 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99

[Document d'aide à la décision GRE-2019-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-20 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 a pour objet de retirer du Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 toute mention relative à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes*, de mettre à jour le nom de ministères, de remplacer l'appellation « programme de carte d'approvisionnement » par « programme de cartes d'achat », et de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer les fonctions qui sont dévolues au dirigeant d'un organisme municipal en vertu de la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, et ce, afin qu'il puisse les déléguer au directeur général ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval

Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-20 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-31

Adoption du Règlement RV-2019-19-21 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels

[Document d'aide à la décision DEV-2019-035](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-21 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels a pour objet de créer une réserve financière d'un montant maximum de 5 000 000 \$, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels déterminés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville et d'affecter à cette réserve les sommes du fonds général provenant d'une partie du prix de vente des immeubles industriels municipaux ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'adopter le Règlement RV-2019-19-21 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-32

Adoption du Règlement RV-2019-19-22 modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision GEN-2019-023-R-2](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-22 modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt a pour objet de décréter de nouveaux travaux et l'acquisition de parcelles de terrains et d'une servitude pour réaliser le projet, d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt, de modifier la taxe spéciale générale ainsi que les taxes spéciales de secteurs, de remplacer les

annexes de ce règlement par de nouvelles annexes, tout en conservant le même objet et le même terme d'emprunt ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2019-19-22 modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-33

Adoption du Règlement RV-2019-19-23 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-035](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-23 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de Vulcain et Laure-Conan ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-23 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-34

Adoption du Règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I1325 à même une partie de la zone C1308, située en bordure du boulevard Guillaume-Couture près de la rue Dumais, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-119](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone I1325 à même une partie de la zone C1308 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-02-70.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-35

Adoption du Règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778, chemin Harlaka, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-120](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de supprimer, dans la grille des spécifications applicable à la zone C2778, la note 276 autorisant spécifiquement certains usages et de supprimer les normes afférentes à cette note;
- d'autoriser les classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778 et prévoir les normes afférentes à ces classes d'usages;
- d'abroger l'article 341.1 prévoyant une disposition spécifique applicable dans la zone C2778 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-02-71.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-36

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Denis Sonier

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Denis Sonier, qui a été conseiller municipal pendant 12 ans, d'abord à l'ex-Ville de Lauzon et à l'ex-Ville de Lévis. Il a eu une brillante carrière comme directeur d'école à Lévis, puis comme homme d'affaires en fondant une maison d'éditions acadienne réputée. Il était un maître-nageur reconnu pour ses exploits et le premier septuagénaire au monde à traverser à la nage le détroit du Northumberland, entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du-Prince-Édouard, une traversée de 13,2 kilomètres.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-37

Désignation d'un membre du conseil de la Ville pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2019-004](#)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De désigner le membre du conseil de la Ville Mario Fortier pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, en remplacement du membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-38

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-04-39

Félicitations à monsieur Michel Gagné, président du Tournoi national atome Desjardins de Lévis

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Michel Gagné, président du Tournoi national atome Desjardins de Lévis, pour avoir remporté le prix *Personnalité d'affaires de l'année* lors de la 18^e édition du concours *Les Pléiades – Prix d'excellence* qui a eu lieu le 23 mai 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-40

Félicitations à la Chambre de commerce de Lévis

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Chambre de commerce de Lévis pour avoir organisé avec succès le concours *Les Pléiades – Prix d'excellence* qui a eu lieu le 23 mai 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-41

Félicitations aux bénévoles de la Maison des aînés de Lévis

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les bénévoles de la Maison des aînés de Lévis pour la présentation de la pièce de théâtre *Les jouets sur les planches* les 24 et 26 mai 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-42

Félicitations au Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière pour l'excellence de sa 52^e revue annuelle qui a eu lieu le 18 mai 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-43

Félicitations à l'Escadron 776 Rotary-Lévis

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'Escadron 776 Rotary-Lévis pour l'excellence de sa 50^e revue annuelle qui a eu lieu le 26 mai 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-44

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

À 20 heures 17, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
